



Permanences d'inscription au Centre de Loisirs Intercommunal de GRAND CALAIS Terres & Mers

SESSIONS DE JUILLET ET D'AOUT 2022



	Permanences durant la Session de Printemps		Permanences au sein des Communes		Permanences à l'accueil de GRAND CALAIS Terres & Mers 76 bd Gambetta à Calais	
BONNINGUES LES CALAIS	Judi 21 Avril	FRETHUN Salle des associations de 17h00 à 18h00	Judi 12 Mai	Médiathèque Rose des vents de 17h00 à 19h00	Du lundi 25 Avril au Vendredi 20 Mai de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	
FRETHUN	Mercredi 20 Avril		Lundi 09 Mai	Salle des associations de 17h00 à 19h00		
HAMES BOUCRES	Mardi 19 Avril		Mardi 10 Mai	En Mairie de 17h00 à 19h00		
LES ATTAQUES	Mercredi 20 Avril	Mercredi 11 Mai	En Mairie de 17h00 à 19h00			
ESCALLES – NIELLES-LES-CALAIS – PEUPLINGUES - PIHEN LES GUINES SAINT TRICAT	Pas de permanence en Mairie - Dépôt des dossiers à la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers ou lors des permanences					

Joindre à l'inscription :

- Le formulaire d'inscription rempli.
- La fiche sanitaire de liaison remplie (pas de photocopie du carnet de vaccination),
- Une attestation de la Caf datant de moins de 3 mois pour bénéficier du tarif réduit,
- Une copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- Une attestation de l'employeur attestant de votre nécessité de présence au travail durant la période d'inscription de votre enfant au Centre de Loisirs Intercommunal.

Clôture des inscriptions :
Au plus tard le Vendredi 20 Mai 2022

L'inscription est définitive lorsque le dossier est complet (le formulaire d'inscription, la fiche sanitaire, le règlement intérieur et le paiement de la ou les redevances) et remis au service de la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers au 76 boulevard Gambetta à Calais -
Tél : 03 21 19 55 24.